

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

●

Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025

ACCUEIL SAVOIE HANDICAP
261, route de la Doria
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

●
ANDERLAINE AUDIT

S.A.S capital de 50 000 € | 409 987 252 RCS Chambéry
82 rue de la petite eau - 73290 La Motte-Servolex
Tél : 04 79 25 19 18 | Email : contact@anderlaine.com
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.

A l'assemblée générale de l'association ACCUEIL SAVOIE HANDICAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL SAVOIE HANDICAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les mouvements des fonds propres et la reconnaissance des produits de la tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 27 mai 2026

Le commissaire aux comptes

ANDERLAINE AUDIT



Nicolas PICARD

le commissaire aux comptes		Arrêté au 31/12/2025			31/12/2024
		Durée 12 mois			12 mois
ACTIF		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Frais d'établissement					
Frais d'établissement					
Frais d'établissement					
TOTAL I					
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruits					
Immobilisations incorporelles en cours,avances et acomptes		78 392,76	-64 967,46	13 425,30	10 765,15
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs					
Immobilisations Corporelles					
Terrains		777 588,58	-359 292,12	418 296,46	429 339,87
Constructions		9 640 894,05	-7 392 479,67	2 248 414,38	2 432 415,20
Installations techniques matériel et outillage industriel		1 012 142,69	-942 966,27	69 176,42	103 119,22
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		1 218 363,69	-1 069 622,15	148 741,54	144 647,89
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations		500,00		500,00	500,00
Créances rattachées à des participations					
Autres titres Immobilisés		623 330,45		623 330,45	617 062,70
Prêts					
Autres Immobilisations Financières		9 370,00		9 370,00	3 900,00
TOTAL II		13 360 582,22	-9 829 327,67	3 531 254,55	3 741 750,03
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
TOTAL III					
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Stocks et en cours					
Créances					
Créances redevables usagers et comptes rattachés		347 209,99		347 209,99	230 761,63
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		1 420 092,82		1 420 092,82	1 665 192,49
Charges constatées d'avance		9 603,85		9 603,85	14 800,57
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus		6 780,00		6 780,00	6 780,00
Disponibilités		5 736 061,69		5 736 061,69	4 816 949,15
TOTAL IV		7 519 748,35		7 519 748,35	6 734 483,84
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
TOTAL V					
Prime de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
TOTAL VI					
Ecart de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
TOTAL VII					
TOTAL GENERAL		20 880 330,57	-9 829 327,67	11 051 002,90	10 476 233,87

PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		152 448,88	152 448,88
Fonds propres complémentaires		1 052 335,47	1 052 335,47
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		146 400,00	146 400,00
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		2 146 363,29	1 959 718,58
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		2 080 593,31	1 896 264,52
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		-78 710,50	
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		839 275,69	107 934,21
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		837 802,13	105 618,29
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		4 258 112,83	3 418 837,14
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		822 550,43	284 202,00
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		325 055,68	237 602,68
TOTAL I		5 405 718,94	3 940 641,82
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		904 933,73	1 056 552,31
TOTAL II		904 933,73	1 056 552,31
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
Provisions pour risques			93 092,00
Provisions pour charges		281 190,00	478 721,30
TOTAL IV		281 190,00	571 813,30
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilé			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 078 730,12	1 230 557,07
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		1 089,42	1 259,97
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		434 408,70	433 351,88
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		1 523 767,77	1 570 831,43
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes			
Autres dettes		1 401 035,22	1 646 517,59
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		20 129,00	24 708,50

le commissaire aux comptes		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
PASSIF			
TOTAL V		4 459 160,23	4 907 226,44
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		11 051 002,90	10 476 233,87

Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pass
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passi
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pas

Compte de résultat

AGREGÉ
le commissaire
aux comptes

Arrêté au :

31/12/2025

31/12/2024

Variation

	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	120,00	0,00	130,00	0,00	-10,00	-7,69
Ventes de biens						
dont ventes de biens en nature						
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.						
Ventes de prestations de services	63 402,62	0,48	59 371,22	0,49	4 031,40	6,79
dont parrainages						
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc						
Ventes de biens et services	63 402,62	0,48	59 371,22	0,49	4 031,40	6,79
Concours publics et subvt° exploitation	13 212 120,99	100,00	12 181 214,09	100,00	1 030 906,90	8,46
dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	65 940,25	0,50	63 989,76	0,53	1 950,49	3,05
Produits de tiers financeurs	13 278 061,24	100,50	12 245 203,85	100,53	1 032 857,39	8,43
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	348 797,30	2,64	164 617,79	1,35	184 179,51	111,88
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	10 475,00	0,08			10 475,00	
Utilisations des fonds dédiés	161 965,97	1,23	198 619,16	1,63	-36 653,19	-18,45
Autres produits	2 104,60	0,02	1 721,93	0,01	382,67	22,22
dont complément de rémunération TH						
dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	13 864 926,73	104,94	12 669 663,95	104,01	1 195 262,78	9,43
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 296 718,38	17,38	2 236 097,81	18,36	60 620,57	2,71
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	862 769,00	6,53	848 403,72	6,96	14 365,28	1,69
Salaires	5 871 052,71	44,44	5 716 422,44	46,93	154 630,27	2,71
Cotisations sociales	2 458 305,12	18,61	2 574 223,73	21,13	-115 918,61	-4,50
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	544 981,46	4,12	574 487,28	4,72	-29 505,82	-5,14
Dotations aux provisions	58 174,00	0,44	405 546,30	3,33	-347 372,30	-85,66
Valeurs comptables des immobilisations cédées	13 200,83	0,10			13 200,83	
Report en fonds dédiés	609 914,35	4,62	46 896,92	0,38	563 017,43	1 200,54
Autres charges	296 208,80	2,24	139 846,10	1,15	156 362,70	111,81
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	13 011 324,65	98,48	12 541 924,30	102,96	469 400,35	3,74
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	853 602,08	6,46	127 739,65	1,05	725 862,43	568,24
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé	121 688,91	0,92	129 588,25	1,06	-7 899,34	-6,10
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	121 688,91	0,92	129 588,25	1,06	-7 899,34	-6,10
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	16 115,30	0,12	18 446,69	0,15	-2 331,39	-12,64
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	16 115,30	0,12	18 446,69	0,15	-2 331,39	-12,64
RESULTATS FINANCIERS	105 573,61	0,80	111 141,56	0,91	-5 567,95	-5,01
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	959 175,69	7,26	238 881,21	1,96	720 294,48	301,53
Produits exceptionnels						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V						
Charges exceptionnelles	87 453,00	0,66	106 116,00	0,87	-18 663,00	-17,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	87 453,00	0,66	106 116,00	0,87	-18 663,00	-17,59
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-87 453,00	-0,66	-106 116,00	-0,87	18 663,00	-17,59
Participation des salariés						

Compte de résultat

AGREGE ASH

REGE ASH

Arrêté au :						
	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	32 447,00	0,25	24 831,00	0,20	7 616,00	30,67
TOTAL VIII	32 447,00	0,25	24 831,00	0,20	7 616,00	30,67
PRODUITS	13 986 615,64	105,86	12 799 252,20	105,07	1 187 363,44	9,28
CHARGES	13 147 339,95	99,51	12 691 317,99	104,19	456 021,96	3,59
EXCÉDENT OU DÉFICIT	839 275,69	6,35	107 934,21	0,89	731 341,48	677,58
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						

Compte de résultat

AGREGE ASH
le commissaire
aux comptes

Arrêté au :	31/12/2025	31/12/2024	Variation
	Montant	Montant	Montant
	%	%	%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat						
CONTRIBUTIONS PRODUITS						
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
CONTRIBUTIONS CHARGES						

ANNEXE

SOMMAIRE

- 1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE**
- 2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE**
 - 2.1. Evaluation des immobilisations et amortissements
 - 2.2. Evaluation des stocks et en-cours
 - 2.3. Evaluation des créances et dettes
- 3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF**
 - 3.1. Immobilisations brutes
 - 3.2. Amortissements des immobilisations
 - 3.3. Echéances des créances
 - 3.4. Autres postes du bilan actif
- 4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF**
 - 4.1. Fonds associatif avec droit de reprise
 - 4.2. Provisions
 - 4.3. Echéances des dettes
 - 4.4. Autres postes du bilan passif
 - 4.5. Fonds dédiés
 - 4.6. Subventions d'investissements
 - 4.7. Variation des fonds propres
- 5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**
 - 5.1. Ventilation des produits
 - 5.2. Produits et charges exceptionnels
 - 5.3. Analyse du résultat
- 6. AUTRES INFORMATIONS**
 - 6.1. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction
 - 6.2. Engagements financiers
 - 6.3. Autres faits significatifs
- 7. EVENEMENTS POST-CLOTURE**

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	11 051 003
Total des produits :	13 986 616
Excédent de l'exercice :	839 276
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Déménagement des services SAMSAH Toutes Déficiences et SAVS du 89 Rue de Warens à Chambéry au 239 Rue de la Martinière à Bassens en juin 2025, à cet effet un contrat de location a été conclu avec la « Savoissienne Habitat » pour une durée de 15 ans.
- Le précédent CPOM de 2020 à 2024 arrivant à échéance, un avenant a été signé entre les différentes parties pour l'année 2025 dans l'attente de la signature du CPOM 2026-2030.
- Hormis les points ci-dessus, nous ne notons pas d'événements majeurs venant impacter les comptes annuels clos au 31 décembre 2025.

Changement de méthode comptable : « Conformément aux règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la nomenclature comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux à but non lucratif, les comptes de l'exercice ont été établis selon cette nouvelle nomenclature.

Les exercices comparatifs ont été retraités afin d'assurer la comparabilité des informations financières.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

L'Association Accueil Savoie Handicap, créée en 1920, est reconnue d'utilité publique en 1923. Actrice du secteur public solidaire, l'association accompagne les personnes dans leurs besoins de santé, de rééducation fonctionnelle, d'enseignement et d'accompagnement socio-éducatif.

Au 31 décembre 2025, l'Association dispose de cinq établissements et services pour l'hébergement et l'accompagnement de jeunes et adultes en situation de handicap représentant une capacité de 314 places.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 relatifs à la nomenclature comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux à but non lucratif.
- du règlement ANC n°2019-04 du 8/11/2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui concerne les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.
- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (fondation, association, GCSMS....)
- du règlement ANC 2014-03 du PCG

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

Le montant total des engagements d'indemnités de fin de carrière (IFC) est calculé à partir d'une étude actuarielle portant sur l'ensemble des salariés d'Accueil Savoie Handicap en CDI présents au 31 décembre 2025.

Ce calcul permet de faire ressortir un engagement de 894 220 euros au 31 décembre 2025.

Le montant externalisé à ARIAL CNP au 31 décembre 2025 ressort à 876 110 euros. Le solde de 18 110 euros fait l'objet d'une provision pour IFC au passif du bilan.

2.1 Evaluation des immobilisations et amortissements

Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Logiciels	L	Durée :	2 ans
Constructions	L	Durée :	15 à 40 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	4 à 10 ans
Matériel de transport	L	Durée :	2 à 5 ans
Matériel, Mobilier de bureau	L	Durée :	1 à 10 ans
Agencements, Installations	L	Durée :	3 à 20 ans

Concernant le bâtiment, il a été pratiqué la méthode de la décomposition.

2.2. Evaluation des stocks et en-cours

Néant

2.3. Evaluation des créances et dettes.

Elles sont valorisées à leur valeur d'origine.

Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué, ont fait l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une provision pour dépréciation.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes exprimé en Euros

	Début D'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Autres immo incorporelles	71 435	7 945	987	78 393
Terrains et agencements	775 370	2 219		777 589
Constructions sur sol propre et IGAAC des constructions	9 413 988	234 657	7 751	9 640 894
Install techniques, Matériel/ outillage industriel	1 021 410	7 888	17 155	1 012 143
Autres immobilisations corporelles	1 178 942	83 240	43 819	1 218 363
Autres Immobilisations financières	621 463	11 737		633 200
TOTAL	13 082 608	347 686	69 712	13 360 582

3.2. Amortissements des immobilisations **exprimés en Euros**

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Autres immo incorporelles	60 670	5 284	987	64 967
Construction sur sol propre	7 327 604	431 919	7 751	7 751 772
Install techniques, Matériel/ outillage industriel	918 290	41 831	17 155	942 966
Autres immobilisations corporelles	1 034 292	65 947	30 617	1 069 622
TOTAL	9 340 857	544 981	56 510	9 829 328

3.3. Echéances des créances **exprimées en Euros**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances	1 420 093	1 420 093	
Usagers et comptes rattachés	347 210	347 210	
Charges constatées d'avance	9 604	9 604	
TOTAL	1 776 907	1 776 907	0

3.4. Autres postes du bilan actif : **exprimé en Euros**

Produits à recevoir		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
- nature		
- durée d'étalement		
Valeurs mobilières de placement	6 780	

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Fonds associatif avec droit de reprise

Leg avec contrepartie d'actif 146 400 €

4.2 Provisions **exprimé en Euros**

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert	Fin de l'exercice
Provisions réglementées	237 603	87 453			325 056
Provisions risques et charges (1)	571 813	58 174	348 797		281 190
TOTAL	809 416	145 627	164 618		606 246

(1) Des provisions pour indemnités de fin de carrière de 18 110 €
Des provisions pour grosses réparations de 263 080 €

4.3. Echéances des dettes **exprimées en Euros**

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an	A + 5 ans
Emprunts établi. de crédit (1)	1 078 730	154 195	640 987	283 548
Emp. dettes financ. div.	1 089	1 089		
Fournisseurs, cptes rattachés (2)	434 409	434 409		
Dettes fiscales et sociales	1 523 768	1 523 768		
Autres dettes	1 401 035	1 401 035		
Produits constatés d'avance	20 129	20 129		
TOTAL	4 459 160	3 534 625	640 987	283 548

(1) dont concours bancaires : 0 (2) dont effets de commerce : 0 €

4.4. Autres postes du bilan passif **exprimé en Euros**

NEANT

4.5. Fonds dédiés **exprimé en Euros**

le commissaire
aux comptes

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	1 056 553	579 936	731 555	904 934	350 305
Fonds dédiés à l'investissement	560 903	503 335	514 549	549 689	82 806
Fonds dédiés à l'exploitation	495 650	76 601	217 006	355 245	267 499
TOTAL	1 056 553	579 936	731 555	904 934	350 305

4.6. Subventions d'investissement **exprimé en Euros**

Montant net

Subvention	Renouvelable		Non renouvelable	
	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise
Bien				
Renouvelable	98 058			
Non renouvelable				724 492

Une quote-part du solde des versements de Taxe d'apprentissage figurant au passif de l'Association a été affectée au financement :

- En 2017, de l'équipement de l'espace et de la cuisine pédagogique pour un montant de 289 213 €.
- En 2019, de l'équipement de la salle-multi activité pour un montant de 105 000 €

Ces subventions sont reprises au résultat à venir au même rythme que les amortissements des équipements.

4.7 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES		A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise		1 204 784	-	-	-	1 204 784
	Fonds propres statutaires	152 449	-	-	-	152 449
	Fonds propres complémentaires	1 052 335	-		-	1 052 335
Fonds propres avec droit de reprise		146 400	-	-	-	146 400
Ecarts de réévaluation		-	-	-	-	-
Réserves		1 959 719	186 645			2 146 364
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		1 896 265	184 329			2 080 594
Report à nouveau			-78 711	-		-78 711
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			-78 711	-		-78 711
Excédent ou déficit l'exercice		107 934	- 107 934	839 276	-	839 276
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		105 618	- 105 618	837 802	-	837 802
Situation nette		3 418 837		839 276		4 258 113
Fonds propres consomptibles		-	-	-	-	-
Subventions d'investissement		284 202	-	616 661	78 313	822 550
Provisions réglementées		237 603	-	87 453		325 056
	148610	52 342				52 342
	148620	185 261		87 453		272 714
TOTAL		3 940 642		1 543 390	78 313	5 405 719

4.8 Tableau de détermination du résultat effectif de l'activité médico-sociale de l'entité

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ACTIVITE MEDICO-SOCIALE DE L'ENTITE			EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE			839 276	107 934
	Reprise du résultat antérieur			-
EXCEDENT OU DEFICIT		839 276	839 276	107 934
	Dont résultat effectif sous gestion propre		1 474	2 316
	Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		837 802	105 618

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation des produits

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

- Produits de la tarification	13 044 839
- Vente de biens et de services	63 402
- Cotisations	120
- Autres produits	2 105
- Subventions d'exploitation	167 282
- Produits de cessions d'immobilisations	10 475
- Contributions financières	65 940
- Autres : Reprises sur provisions et amortissements	348 797
- Utilisation des fonds dédiés	161 966
- Produits financiers	121 689
- Produits exceptionnels	

Total des produits	13 986 615
---------------------------	-------------------

5.2. Produits et charges exceptionnels :

Produits	-	
Charges :	87 453	Dotations provisions réglementées

5.3. Analyse du résultat

Le résultat de cet exercice s'élève à un excédent de 839 276 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 345 637 €

6.2 Engagements financiers (€) : **NEANT**

	Donnés	Reçus
Hypothèques, nantissements		
Engagements de retraite		
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Créances professionnelles cédées		
Abandon de créances conditionnelles		
Garanties accordées par les collectivités		

Autres engagements :	
Intérêts sur emprunts	
Loyers crédits baux (TTC)	
Divers	
dont concernant les dirigeants	
les filiales	
les participations	

6-3 Autres faits significatifs

- Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 20 340 TTC.
- Les effectifs moyens de l'Association sont de 140,88 ETP au titre de 2025.
- Les états financiers de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

7- Evènements post-clôture de l'exercice

Aucun évènement